



**MAIRIE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

ACTES

Séance :	L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire.
Présents :	Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVAUULT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET
Excusés :	Madame Estelle GAZET qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Absents :	Monsieur Bruno BOUVIER Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Quorum :	Vingt-quatre Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Monsieur Benoît FLUCKIGER

Monsieur COULON accueille les participants.

Acte :	Délibération n° 01 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB01) : Aire de camping-cars de la Moutte, Camping de la Ronde et activités annexes de loisirs – Création d'une Régie
Objet :	1.7 Actes spéciaux et divers

Dans le souci de maîtriser la qualité du service ainsi que les coûts qui en découlent pour les usagers, de veiller à la bonne conservation et à la bonne tenue dans le temps des ouvrages et considérant que la délégation de service public n'apparaît pas comme le cadre juridique le plus adapté pour répondre à ces objectifs, le Conseil Municipal unanime décide d'individualiser l'exploitation de l'aire de camping-cars de l'île de la Moutte, du camping de l'île de la Ronde et des activités annexes de loisirs qui leur sont liées, par la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Acte :	Délibération n° 02 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB02) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des statuts
Objet :	1.7 Actes spéciaux et divers

Vu sa délibération précédente et vu le projet qui lui est soumis, l'assemblée unanime procède à l'adoption des statuts de ladite Régie dénommée « Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs de Saint-Pourçain-sur-Sioule ».

Acte :	Délibération n° 03 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB03) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Désignation du Conseil d'Exploitation
Objet :	1.7 Actes spéciaux et divers

A l'unanimité, l'assemblée désigne les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie : Mesdames et Messieurs Roger VOLAT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Françoise de GARDELLE, Bernard DELAVAUULT, Marie-Claude LACARIN, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Sylvie THEVENIOT et Thierry GUILLAUMIN.

Acte :	Délibération n° 04 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB04) : Zone d'habitations de « Champ-Feuillet » – Prix de vente des terrains
Objet :	3.2 Aliénations

Vu l'Arrêté de Permis d'Aménager délivré par le Maire en vue de la création, sur la parcelle sise rue du Champ-Feuillet sous les références cadastrales AP 13, d'un lotissement de 8 lots d'une superficie totale de 7.301 m² destinés aux accédants à la propriété pour de la construction individuelle à usage d'habitat et vu le coût financier du projet, le Conseil Municipal, considérant notamment que celui-ci répond à l'objectif de pourvoir à une demande de terrains à bâtir de qualité tout en respectant les objectifs environnementaux encadrant la réglementation de l'urbanisme décide de solliciter l'avis préalable du Service des Domaines en vue de statuer définitivement sur le prix de vente des terrains, étant observé toutefois que le prix de 37,50 € HT le m² lui semblerait raisonnable.

Acte :	Délibération n° 05 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB05) : Dénomination de voies ouvertes à la circulation publique
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Considérant l'intérêt d'attribuer des dénominations officielles aux voies ouvertes à la circulation, et pour faciliter d'ores et déjà les démarches des concessionnaires de réseaux et des futurs acquéreurs, l'assemblée décide de dénommer Rue du Tressallier la voie interne du futur lotissement à l'intersection de la rue de Champ-Feuillet et de la rue Saint-Exupéry.

Acte :	Délibération n° 06 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB06) : Domaine – Convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une armoire technique pour le réseau de communications électroniques à très haut débit
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Dans le cadre du déploiement sur la Commune du réseau de communications électroniques à très haut débit, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'une convention prévoyant l'implantation sur le domaine public communal d'un ensemble de deux armoires supplémentaires aux emplacements suivants : faubourg de Paluet / rue Marceau et RD 130 / VC 5.

Acte :	Délibération n° 07 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB07) : Signalétique commerciale – Conventions
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Considérant la quarantaine d'enseignes qui se sont déclarées intéressées par le projet d'installation l'installation par la Commune de 4 panneaux constitués d'un plan double face avec remise à jour tous les douze ou dix-huit mois selon les modifications à apporter pour accueillir et harmoniser la signalétique des commerces, le Conseil Municipal unanime autorise la signature des conventions permettant le versement de la participation de 120,00 € attendue des commerçants intéressés.

Acte :	Délibération n° 08 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB08) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Création d'une activité accessoire de Directeur
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Considérant que l'activité de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs ne justifie pas la création d'un emploi de Directeur, même à temps non-complet, l'assemblée unanime décide de confier cette fonction au Directeur Général de la Mairie au titre d'une activité accessoire.

Acte :	Délibération n° 09 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB09) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Tableau des effectifs
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Considérant qu'eu égard à l'obligation d'assurer la permanence du service, l'activité de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs nécessite la création d'un emploi à temps complet d'agent chargé de l'exploitation ainsi que la surveillance des sites, l'assemblée unanime autorise la création dudit emploi.

Acte :	Délibération n° 10 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB10) : Facturation de la Régie municipale d'assainissement – Convention avec le SIVOM Val d'Allier
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Considérant l'intérêt de coupler la facturation du service de l'assainissement collectif à celle du service de l'eau potable géré et exploité par le SIVOM Val d'Allier, et dans une démarche de mutualisation des moyens et vu l'avis favorable

du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale d'assainissement, le Conseil Municipal unanime autorise à cet effet la signature d'une convention de partenariat avec ledit établissement.

Acte :	Délibération n° 11 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB11) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

Par 20 voix contre 4, les Conseillers municipaux d'opposition ayant voulu marquer leur opposition au budget, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget général, qui s'équilibre à 165,00 € en fonctionnement et -4.380.000,00 € en investissement et prévoit notamment les ajustements nécessaires suite à l'abandon du projet actuel de construction d'une salle socioculturelle sur le site de l'ancienne cour SNCF des marchandises.

Acte :	Délibération n° 12 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB12) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget autonome de la Régie d'assainissement
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

A l'unanimité, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et 3.757.945,00 € en investissement et prévoit notamment les crédits nécessaires aux écritures liées à la récupération de la TVA versée sur les travaux de construction de la station d'épuration.

Acte :	Délibération n° 13 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB13) : Travaux sur le centre de secours – Participation financière
--------	--

Objet :	7.8 Fonds de concours
---------	------------------------------

Vu le projet de travaux estimé à 19.529,00 € HT engagé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier visant à la réfection de la toiture du bâtiment administratif du Centre de secours, et vu le schéma directeur des opérations immobilières adopté par le Conseil d'Administration dudit établissement le 29 juin 2007, le Conseil Municipal unanime accepte de contribuer à hauteur de 4.882,25 € correspondant à 25 % du montant HT de l'opération et autorise la signature de la convention correspondante.

Acte :	Délibération n° 14 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB14) : Fourniture d'énergie – Convention de régularisation de points de comptage avec ERDF
--------	--

Objet :	7.10 Divers
---------	--------------------

Considérant qu'un certain nombre de points de livraison d'électricité à destination de l'éclairage public ont été mis en service par ERDF sans installation de comptages, l'assemblée unanime autorise la signature d'une convention de régularisation au termes de laquelle la Commune s'engage sur le règlement d'une somme de 8.504,53 € correspondant aux deux dernières années de consommation estimée sur les quatre du potentiel redressement.

Acte :	Délibération n° 15 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB15) : Spectacles culturels – Tarifs
--------	--

Objet :	7.10 Divers
---------	--------------------

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15a du 13 décembre 2012 adoptant la grille tarifaire applicable aux spectacles culturels organisés par la Commune, et sur l'avis de la Commission communale chargée des Affaires culturelles lors de l'établissement du programme de la demi-saison culturelle, l'assemblée unanime arrête les tarifications pour les spectacles programmés à la demi-saison allant de janvier 2014 à juin 2014.

Acte :	Délibération n° 16 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB16) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur
--------	---

Objet :	7.10 Divers
---------	--------------------

Question retirée de l'ordre du jour.

Acte :	Délibération n° 17 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB17) : Assainissement collectif – Règlement général du service
--------	--

Objet :	8.8 Environnement
---------	--------------------------

Vu l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale d'assainissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement général du service de l'assainissement collectif (cf. projet en annexe) dont l'objet est de définir les dispositions régissant ledit service, et notamment

les conditions de raccordement et de déversement au réseau des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que les relations existantes entre les Usagers et la Régie.

Acte :	Délibération n° 18 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB18) : Paris-Nice 2015 – Convention
Objet :	1.4 Autres types de contrats

Considérant l'intérêt pour la Commune d'accueillir l'arrivée de l'une des étapes du Paris-Nice 2015, l'assemblée autorise par 20 voix contre 4 la signature de la convention à intervenir avec la Société AMAURY SPORT ORGANISATION organisatrice de l'épreuve, qui met à la charge de la collectivité la fourniture de l'effort logistique pour permettre le déroulement de l'épreuve et l'accueil du public, ainsi que le paiement d'une somme de 50.000,00 € HT.

Au nom de l'opposition, Sylvie THEVENIOT a indiqué que cette action était mal venue en ces temps de contraintes budgétaires et que cette dépense serait plus utile au service des Saint-Pourcinois en permettant notamment de financer les Temps d'accueil périscolaires pour les familles.

Bernard COULON a expliqué pour sa part qu'au-delà de la couverture médiatique dont bénéficie la Ville ce jour-là, ce type d'action participe au développement économique en apportant de l'activité aux hôtels, bars et restaurants et offre aux Saint-Pourcinois une animation populaire appréciée de tous.

Présents :	Arrivée de Monsieur Bruno BOUVIER
------------	-----------------------------------

Acte :	Délibération n° 19 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB19) : Coopération intercommunale – Mises à disposition de services (dispositions rectificatives)
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu ses délibérations précédentes n° 09 du 01 décembre 2008 et 06 du 30 janvier 2009 portant modalités de remboursement des frais de mise à disposition des personnels, véhicules et engins, et matériels particuliers au profit des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, l'assemblée unanime adopte des dispositions tarifaires complémentaires concernant le prêt des chalets en bois.

Acte :	Délibération n° 20 du 15 décembre 2014 (20141215_1DB20) : Programme communal d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville - Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Après avoir rappelé que l'assemblée avait déterminé les modalités d'une opération d'incitation à l'attention des propriétaires souhaitant engager des travaux de réfection de façades, Monsieur FERRAND expose que plusieurs dossiers éligibles ont ainsi reçu l'avis favorable de la Commission municipale chargée du patrimoine, et de l'urbanisme.

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes.



Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule en application des dispositions de l'article L.2121-12 Code Général des Collectivités Territoriales
--

Bernard COULON – Maire